

L'enfant :

Nom :

Prénom :

Enseignant : Classe :

Le responsable légal 1 :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Le responsable légal 2 :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Je, soussigné(e),
responsable légal de l'enfant
déclare avoir pris connaissance, accepte et m'engage à respecter le
règlement intérieur de l'accueil périscolaire.

Date et Signature :

Informations complémentaires sur l'inscription ou le
mode de sortie de mon enfant :

.....
.....
.....
.....

LES NAP, MODE D'EMPLOI

Les NAP, comment ça s'organise ?

Les NAP élémentaires sont organisées, sur toute l'année scolaire, les **lundis et jeudis de 15h10 à 16h40**. Les enfants sont accueillis par les animateurs à la sortie des classes.

Quel type d'activité pour mon enfant ?

Deux types d'activités s'offre à votre enfant :

o **Activité au trimestre :**

L'inscription à cette activité est pour toute la durée du trimestre. Sauf cas exceptionnel, la présence de l'enfant est obligatoire. Si l'activité choisie ne correspond pas à l'enfant, la famille dispose d'une possibilité de désinscription à l'activité jusqu'à la 3^e séance. Au delà, l'enfant restera inscrit à cette activité jusqu'à son terme.

o **Activité libre :**

Votre enfant n'est pas tenu de participer tous les jours de NAP sur l'ensemble du trimestre.

Informations complémentaires concernant les APC :

Dans le cas d'une séance d'APC exceptionnelle, l'enfant pourra réintégrer l'activité au trimestre. Deux séances d'APC exceptionnelles maximum par trimestre sont acceptées si elles sont séparées par au moins une séance de NAP.

Si l'enfant a plusieurs séances d'APC consécutives, il sera intégré automatiquement dans l'activité libre.

Que se passe-t-il après les NAP ?

A la fin des NAP, votre enfant pourra :

- o **Quitter l'école** : l'enfant sera confié aux parents ou aux personnes désignées lors de l'inscription.
- o **Rentrer seul** (si autorisation signée des parents).
- o **Prendre le bus** du Conseil Général.
- o **Rejoindre l'accueil de loisirs** avec les animateurs périscolaires.

**FICHE D'INSCRIPTION
À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT
LE VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017**

Nouvelles Activités Périscolaires PÔLE DE COMBLANCHIEN Accueil périscolaire

Programme du 1^{er} trimestre
OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2017

Responsable de l'accueil : Gisèle Veret

Contacts : 03 80 62 94 47
lafarandole-corgoloin@live.fr

Adresse : Accueil de loisirs périscolaire Corgoloin / Comblanchien
rue de l'Église
21700 Corgoloin

ACTIVITÉS DU LUNDI

L1

INITIATION AU FOOTING ET AU TIR À L'ARC

Apprentissage des règles du footing. Découverte du tir à l'arc, précision des gestes.

CE2 - CM2 Avec Corentin 15 places Activité au trimestre 1h30



L2

LA VIGNE SOUS TOUTES SES FORMES

Construction d'un jeu de l'oie, décoration d'une table de fête sur le thème de la vigne.

CE2 - CM2 Avec Sophie 15 places Activité libre 0h45 ou 1h30



ACTIVITÉS DU JEUDI

J1

DES JEUX QUI ROULENT

Découvrir son corps avec des accessoires qui roulent.

CE2 - CM2 Avec Sophie 15 places Activité au trimestre 1h30



J2

INITIATION À LA DANSE MODERNE

Développer la coordination des membres en musique, découverte des musiques et danses de notre région, de façon ludique.

CE2 - CM2 Avec Kimberly 18 places Activité libre 0h45 ou 1h30



FICHE D'INSCRIPTION NAP

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU PÔLE DE COMBLANCHIEN

L'enfant :

Nom :

Prénom :

Enseignant : Classe :

Choix des activités (CE2 à CM2): *

LUNDI :

- L1 Footing et tir à l'arc
- L2 La vigne sous toutes ses formes 0h45
- L2 La vigne sous toutes ses formes 1h30

JEUDI :

- J1 Des jeux qui roulent
- J2 Danse moderne 0h45
- J2 Danse moderne 1h30

Après les NAP (à 16h40)? *

Le LUNDI, mon enfant :

- est récupéré par un responsable légal.
- est autorisé à rentrer seul.
- prend le bus du Conseil Général. précisez :
- est inscrit à l'accueil périscolaire du soir.

Le JEUDI, mon enfant :

- est récupéré par un responsable légal.
- est autorisé à rentrer seul.
- prend le bus du Conseil Général. précisez :
- est inscrit à l'accueil périscolaire du soir.

* Merci de cocher l'activité choisie et le mode de sortie, pour les deux jours d'activités.

À RENDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT LE VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017